

MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



N° d'épreuve FFM	191	Organisateur
Moto-Club	Amicale Motocycliste Montlouisienne	
N° d'affiliation	1595	
Date	18 juin 2017	
Lieu	Circuit de La Vallerie	
Organisateur technique	Christophe PERRY	
Adresse	4 rue Louise Weiss 37700 La Ville aux Dames	
E-mail	christophe.perry@wanadoo.fr	
Téléphone	06 13 01 24 66	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DION Sylvie	Licence : 230786
Président du Jury ou Arbitre*	GERAY Claude	Licence : 011388
Membre du Jury	BARBIER Alain	Licence : 265452
Membre du Jury	DION Denis	Licence : 056813
Commissaire technique responsable	CANAVEIRA Jean-Louis	Licence : 268751
Responsable du chronométrage	JESUS Lilliane	Licence : 270194

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Chpt Ligue 125	13 ans		125cc 2 Temps	27 € + location transpondeur 10 €
Chpt Ligue Minicross 65	7 ans	11 ans	65cc	30 €
Chpt Ligue Minicross 85	9 ans		85cc	30 €
Nationale	13 ans		Minimum 125cc	30 € + location transpondeur 10 €

Engagement :

Site Internet ----- <https://ffm.engage-sports.com>
 Contact ----- BOISGIRARD Gael
 Adresse ----- national www.mx-montlouis.eu
 Téléphone ----- 0688084234 E-mail ----- gael.boisgirard@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : 10 €
 Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical Dr LAMBLIN Simon

Nombre de secouristes 10

Hôpital le plus proche Amboise

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 13 minutes

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site La Vallerie

Adresse GPS = 47°23'47.3"N 0°53'38.8"E

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1315 mètres

Largeur minimum de la piste 6 mètres

Largeur de la grille 35 mètres

Longueur de la ligne droite de départ 100 mètres

Nombre d'OCP* 17

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 45

En manche : 40

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 20 mars 2017



Visa de la Ligue

Date : 31 MAR. 2017



Visa de la FFM

Date :

Numéro :